

Compte-rendu de la séance du 19 Janvier 2023 à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice: 14 Présents : 13 Votants: 14	Séance du 19 janvier 2023 L'an deux mille vingt trois et le dix-neuf janvier, l'assemblée régulièrement convoquée le 13 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Christophe RANDE Sont présents:, Christophe RANDE ? Alain DUPUY, Joseph TORRENT, Joël LABURTHE, Muriel ARRIVETS LAFFARGUE, Régis BENVENUTO, Gilles BIBE, Véronique BOURGEOIS – RANDE, Philippe CESAR, Michèle DOREY, Patrick DUBOS, Leny MAYORAL, Audrey TORRENT Absent excusé : Christophe LENCAUCHEZ Représenté: Christophe LENCAUCHEZ par procuration à Audrey TORRENT Secrétaire de séance: Michèle DOREY
--	--

Signature de la feuille de présence

Ordre du jour

1/ EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

2/ ACCESSIBILITE WC SALLE DES FETES MISE EN SECURITE DES ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

3/ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A POURSUIVRE LES ETUDES ET DEMANDES DE FINANCEMENT DES FEUX PEDAGOGIQUES (dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village) et constitution du groupe de suivi.

4/ POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'OPERATION COEUR DE VILLAGE

5/ INFORMATIONS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Complément de délibérations précédentes :** Intégration des frais d'étude dans les dépenses éligibles à subvention

- **ECOLE :**

Situation d'un agent à demi-traitement

Adaptation à la loi Egalim

Inauguration de l'ALAE et des travaux de rénovation énergétique

Régulation des inscriptions entre les écoles de Panjas et Estang

Madame Michèle DOREY est désignée secrétaire de séance

1/ EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès verbal de la séance précédente est examiné. Après quelques précisions, le procès verbal de la séance du 8 décembre 2022 est adopté par 14 voix favorables

2 -ACCESSIBILITE MISE AUX NORMES RENOVATION DU BATIMENT DE LA SALLE DES FETES DE SES SANITAIRES ET MISE EN SECURITE DES ATELIERS ATTENANTS – DE -2022-220

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa précédente délibération en date du 8 décembre 2022 décidant du principe de la mise aux normes accessibilité des toilettes publiques de la salle des fêtes et de la sécurisation des anciens ateliers municipaux durant l'année 2023. Cette réhabilitation de l'aile nord ouest de l'immeuble situé 2 avenue saint Martial est une étape intermédiaire entre les travaux de rénovation énergétique de l'école, de la mairie, des logements de l'ancienne gendarmerie réalisés en 2021-2022-début 2023 et les travaux de rénovation énergétique de ce même immeuble prévus pour 2024.

Il s'agit de refaire à neuf les sanitaires publics, de les rendre accessibles en réalisant un plan incliné pour les sanitaires publics, de rendre accessible le hall et l'entrée de la salle polyvalente. Concernant les anciens ateliers municipaux, refaire la toiture, réparer les murs et changer la verrière. En ce qui concerne les anciens ateliers municipaux, il est rappelé que l'objectif est de préparer uniquement le gros œuvre en vue de leur future utilisation après 2024 (année au cours de laquelle la chaudière fuel sera enlevée)

Les travaux comprennent les lots suivants :

LOT 1 : ACCESSIBILITE PMR : réalisation des rampes d'accès extérieure et intérieure et réfection du sol d'accès à la Salle Polyvalente

LOT2 : TOITURE : réfection de la toiture, pour mise hors d'eau

LOT3 : MACONNERIE GROS OEUVRE : réparation des fissures

LOT 4 : MENUISERIE METALLIQUE : réfection de la verrière des anciens ateliers municipaux

LOT 5: SANITAIRE : installation des nouveaux sanitaires

LOT6 : PLOMBERIE

LOT 7 ; ELECTRICITE

LOT 8 : PEINTURE des INTERIEURS

LOT 9 : PEINTURE des EXTERIEURS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le programme détaillé des travaux :

DEVIS DESCRIPTIFS DETAILLES LISTE RECAPITULATIVE

MARCHE DE TRAVAUX + dépenses Hors marché et frais divers

	OBJET	DEVIS	Observations	HT	TTC
Lot 1	ACCESSIBILITE PMR	BUROS		10550	12660
Lot 2	TOITURE	LENCAUCHEZ		10279.14	12334.97
Lot 3	MACONNERIE GROS ŒUVRE	SOUBARERE RANDE		8610	10332
Lot 4	MENUISERIE	AA LOUBERY	Verrière Portail portes	8294.47 11877.50	9953.36 14253.00
LOT 5	SANITAIRE	SANITEC		16803,58	20164,29
Lot6	PLOMBERIE	LABORDE *	*TVA non applicable	7557.00	7557.00
Lot7	ELECTRICITE	CAMPION *	Wc hall Ateliers estim	571.20 572.90 5704.14	571.20 572.90 5704.14

Lot 8	PEINTURE wc	CESAR*	main d'oeuvre	1996.56	1996.56
Lot 9	PEINTURE EXT	BENVENUTO	Reprise des extérieurs du bâtiment côté ouest	5442.00	6530.40
Total marché				88261.49	102629.82

HORS MARCHE Fournitures	ACCESSIBILITE Ext et int signalisation PANNEAUX HANDICAPES	HANDINORME	2 places : 1 place avenue st martial , 1 place Côté cour	2885.50	3475.32
HORS MARCHE FOURNITURES	PEINTURE WC	SIKKENS	Fourniture	571.94	686.33
BUREAU D'ETUDES	SOCOTEC	SECURITE ACCESSIBILITE		2260.00	2712.00
ASSURANCE	PILLOT	DOMMAGE OUVRAGE	1% MONTANT MARCHE	882.61	1026.29

TOTAL	GENERAL			87301.48	102972.70
--------------	----------------	--	--	-----------------	------------------

Il précise en outre que pour financer ces travaux, l'Etat (dans le cadre de la DETR) et la Région Occitanie (dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP) seront sollicités et qu'en revanche le Département a déjà annoncé que la Commune n'aurait pas droit en 2023 à la Dotation de Développement Rural pour ce projet, le dispositif DDR simple limité à un par an étant utilisé pour la rénovation énergétique du pavillon de l'ancienne gendarmerie.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer au vu des données financières ainsi précisées :

Avec uniquement les Recettes de l'Etat : DETR 50%	43650.74
De la Région : DEP ACCESS 70727.34 x25 % =	17681.83
en conséquence, un autofinancement sur fonds propres de	25698.91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de réaliser les travaux d'accessibilité des WC publics et de la salle polyvalente, de réfection des WC Publics, de mise en sécurité des anciens ateliers municipaux, durant l'année 2023, comprenant les lots 1 à 9 listés ci-dessus pour un montant de travaux estimés à 87 301.48 € Hors taxes

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises, comprenant 9 lots présentés et autorise le Maire à procéder à la consultation des entreprises, à l'analyse des offres et à signer les marchés.

Sollicite auprès de l'Etat la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50% du montant des travaux

Sollicite auprès de la Région une subvention dans le cadre de l'accessibilité aussi substantielle que possible au titre de la partie des travaux consacrés à l'accessibilité

Adopte le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses HT :	87301.48
Recettes : DETR 50%	43650.74
Région : DEP ACCESS 70727.34 x25 %	17681.83
Autofinancement sur fonds propres :	25968.91

Par 14 VOIX FAVORABLES

3/ DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A POURSUIVRE LES ETUDES ET DEMANDES DE FINANCEMENT DES FEUX PEDAGOGIQUES (dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village) et constitution du groupe de suivi.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le résultat de ses recherches concernant la mise en place de feux pédagogiques en vue de participer à la sécurisation de la circulation dans le village.

Il précise le cadre juridique, précisé notamment par l'arrêté du ministère de l'intérieur du 9 avril 2021 et le fonctionnement du feu vert récompense, installé en section courante, hors intersection et passage piétons.

Il rend compte des contacts pris avec des fournisseurs d'une part, des communes ayant déjà installé ce type de feux, avec le service gestionnaire de la route départementale d'autre part.

Pour information, le coût d'un feu vert récompense simple est d'environ 8000 € et le coût des feux micro-régulés en carrefour ou sur passage piéton se monte à environ 20 000 €.

Il faudra au préalable étudier les possibilités d'alimentation électrique (raccordement Enedis ou possibilité de couplage avec l'horloge de l'éclairage public en utilisant la 4^e phase qui fonctionne 24 h x 24 h. Ce point est à vérifier avec BSO.

Une autorisation de voirie sera à demander au Conseil Départemental, (autorisation de pose d'équipements en bordure de chaussée départementale en précisant que pas de sciage d'enrobé) Et un arrêté municipal pour instauration zone 30 sera pris, puisqu'en agglomération le maire est responsable de la police de la circulation, le département donnant un avis à caractère consultatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite trouver des solutions rapides aux problèmes de vitesse dans la traversée du village et autorise le Maire à poursuivre les études concernant l'installation des feux « récompense », couvrant la zone de l'école et la zone de commerces, depuis le Pesqué (un peu avant les arènes) jusqu'à la Pharmacie,

Par 14 VOIX FAVORABLES.

4/ POINT SUR L'AVANCEMENT DE L'OPERATION COEUR DE VILLAGE

Droit de préemption urbain

L'Etablissement Foncier Public d'Occitanie nous a informés avoir procédé à l'achat des immeubles « balandrade et castellanos » et qu'il disposait des éléments nécessaires pour exercer la préemption concernant la parcelle AD 100 où était située l'ancienne supérette casino, place du 4 septembre ; ce droit devrait être exercé fin Janvier.

Activité du groupe de travail

Un consultant pris en charge par l'agence des Pyrénées a été retenu pour accompagner la dynamique du groupe de travail.

Activités du groupe de travail constitué en réunion publique du 18 novembre :

- 1 - réunion 03/12/22 à la bibliothèque
- 2- présence au marché de Noel d'Estang (but : aller à la rencontre des visiteurs du marché pour élargir la réflexion)
- 3- questionnaire rédigé par le groupe de travail
- 4- réunion en janvier 2023 suite aux visites de tiers-lieux à st Julien en Born (la Smala) et à Auch (la Dynamo)
- 5- 28 janvier au matin pour restitution par le groupe "Estangjoie" des retours des questionnaires en salle du conseil municipal

travail des étudiants de l'UPPA

La restitution intermédiaire du travail des étudiants a eu lieu en visio en décembre 2022.

Une restitution du travail des étudiants de l'UPPA aura lieu le 23/02/2023, en présence du Conseil municipal et du groupe ESTANGJOIE

5/ INFORMATIONS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle en préambule qu'une délibération du conseil municipal est nécessaire en cas d'opposition de la commune à la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et précise que le point a été porté à l'ordre du jour uniquement à titre d'information.

Monsieur le Maire rend compte des informations communiquées en réunion du 11 janvier à Réans en présence de M. le Préfet et du président du SCOT

Il rappelle notre démarche auprès de M. Chabreuil et de Mme MARTIN SANCHEZ concernant la prise en compte des surfaces rendues constructibles par la PVR (environ 4 HA) dans les surfaces allouées à notre commune dans le cadre du SCOT.

6/ QUESTIONS DIVERSES :

Complément de délibérations précédentes : Intégration des frais d'étude dans les dépenses éligibles à subvention

Concernant la rénovation du pavillon de l'ancienne gendarmerie, le Département propose d'ajouter aux dépenses éligibles à la DDR le montant de l'étude de 1920 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette possibilité, décide de modifier sa délibération du 20 octobre 2022 en remplaçant le montant ht éligible de 49236,22 euros par 51156,22 euros,

par 14 voix favorables

Ecole :

- Information sur la situation d'un agent à demi-traitement .Ce point sera traité en commission RH
- la loi Egalim se met en place. Contact avec la Chambre de commerce pour lister les fournisseurs de fruits et légumes et leurs démarches en cours de labellisation BIO ou agriculture raisonnée.
- Inauguration de l'ALAE et des travaux de rénovation énergétique à prévoir courant avril.
- Contact en cours avec le maire de Panjas pour une bonne régulation des inscriptions entre les écoles de Panjas et Estang.

Divers

- Monsieur Philippe CESAR restitue le compte rendu de la dernière réunion du syndicat du bassin de MIDOUR/DOUZE et sensibilise à la nécessité d'enlever les souches et embâcles sur l'Estang. Une documentation sur le sujet est consultable en mairie.
- Monsieur Gilles BIBE demande de prévoir des prises sur les tableaux électriques qui seront installés sur la place Roger Bon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 19 janvier 2023

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
19/01/2023	DE_2023_001	EXAMEN DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE	146
19/01/2023	DE_2023_002	accessibilite wc salle des fetes et plan de financement	147
19/01/2023	DE_2023_0021	Feux pédagogiques	148
19/01/2023	DE_2023_003	operation renovation energetique pavillon	149

Estang, le 23/02/2023

La secrétaire de séance
Michèle DOREY

Le Maire
Christophe RANDE